



CHARTRE DES ADHERENTS A UNE SORTIE DE L' ACCAVDR

Merci de respecter ces quelques règles élémentaires de convivialité

- 1) Ne pas arriver sur le site avant le jour et l'heure fixée par l'organisateur.
- 2) Par respect, pour l'organisateur ne pas arriver à l'heure du repas.
- 3) Attendre que l'on vous prenne en charge pour le parking ; gestion optimum de la place, de l'harmonie et de la sécurité.
- 4) Si vous voulez vous regrouper avec des amis, vous devez arriver ensemble.
- 5) Arriver obligatoirement avec les pleins et les vides faits.
- 6) On ne bouge plus son véhicule lorsqu'on a été placé. « Sauf les services »
- 7) Vous voyez ensuite l'organisateur, pour le programme à suivre et vous conformer aux informations, y compris les modifications.
- 8) Vous assurer que le robinet de vidange des eaux usées soit bien fermé.
- 9) Vous ne devez pas allumer de feux ouverts.
- 10) La mise en route du groupe électrogène peut être autorisé, en cas de problème, entre 17 et 19 heures, avec l'accord de l'organisateur et du voisinage dans le respect de la tranquillité de tous.
- 11) Les animaux ne sont pas admis dans les transports, les restaurants, les salles et durant les visites, ces conditions nous étant imposées par nos prestataires, sauf avec l'accord de ceux-ci.
- 12) Par respect de tous, circuits, visites, lors des départs respecter les horaires. Les retardataires ne pourront être attendus.
- 13) La liberté des uns s'arrêtant où commence celle des autres, chacun devra faire preuve de tolérance et de courtoisie et de discrétion à partir de 22 heures
- 14) Les participants à un circuit doivent suivre les indications routières et touristiques de l'organisateur pour rejoindre le point de rendez-vous, se conformer à l'horaire sans former de convois (maximum par deux) pour des raisons de fluidité du trafic régional et ne pas induire une image négative de notre mode de loisirs.
- 15) Le président, l'organisateur, ou un membre du conseil d'administration sont les seuls habilités à répondre aux interrogations éventuelles, des autorités, forces de l'ordre ou aux journalistes.
- 16) Informer immédiatement l'organisateur de toute présence insolite ou incident de quelque nature que ce soit et signaler tous faits qui pourraient mettre en danger adhérents ou véhicules.
- 17) Montrer que convivialité n'est pas un vain mot, faites une place aux nouveaux.
- 18) Évitions les apéritifs de départ pour nous retrouver en bonne forme à la prochaine sortie... Et avec tous nos points.
- 19) Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leurs assurances personnelles, les dommages ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Président de l'ACCAVDR
Fernand Roziou